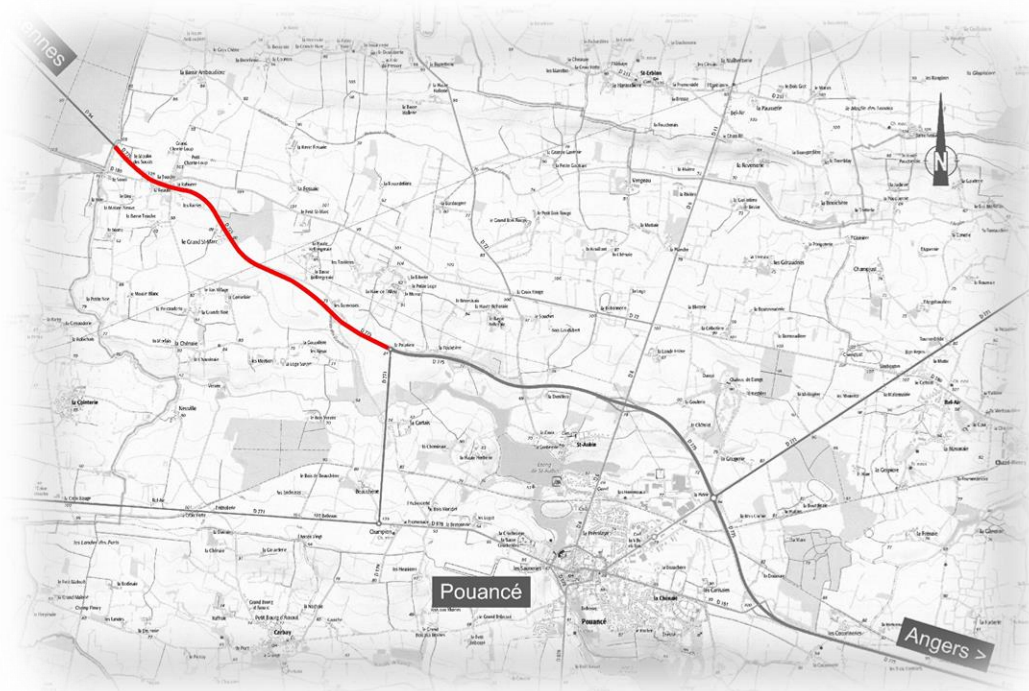


Conseil départemental de Maine-et-Loire

RD775 Achèvement de l'aménagement de l'axe Angers / Rennes



Bilan de la concertation préalable

Articles L121-16 et R121-21 du code de l'environnement

Préambule

Le bilan de la concertation a pour objectif de faire une synthèse des observations émises par le public pendant la concertation et de faire apparaître les enseignements tirés de cette concertation par le maître d'ouvrage.

Une description des modalités d'information et d'expression et un rappel du projet sont également présentés.

Ce bilan est rédigé par le Département de Maine-et-Loire, maître d'ouvrage du projet, sur la base des contributions écrites reçues via les différents moyens d'expression mis à la disposition du public.

Le bilan fait l'objet d'une délibération de la commission permanente, et est publié sur le site internet du maître d'ouvrage : www.maine-et-loire.fr

Table des matières

Préambule	2
Les modalités de la concertation préalable	4
Les moyens d'information mis en place	4
Les modalités d'expression	4
Le projet	5
Résultat de la concertation	5
Bilan quantitatif de la participation du public.....	6
L'analyse de la concertation préalable.....	10
Le bilan de la concertation préalable	10
Les suites de la concertation préalable	11
Annexes	12
Délibération du 8 février 2024	13
Avis de concertation et publications légales	14
Contributions	17

Les modalités de la concertation préalable

Dans le cadre du projet d'achèvement de l'aménagement de l'axe Angers / Rennes (RD775), le Département de Maine-et-Loire a décidé d'organiser une concertation préalable, en application des dispositions des articles L.121-16 et L.121-17 du code de l'environnement.

Tous les publics concernés par le projet, qu'ils soient usagers, riverains, acteurs économiques, exploitants agricoles ont été invités à s'exprimer sur le projet selon les moyens d'expression mise à disposition.

La concertation a été organisée du 12 juin 2024 au 12 juillet 2024 inclus.

La concertation a pour objectif :

- d'accéder aux informations relatives au projet ;
- de formuler toutes observations sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire.
- d'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation.

Les moyens d'information mis en place

Une réunion publique de lancement de concertation a été organisée le **12 juin 2024 à 18h à la MCL de Pouancé**.

Le public a pu prendre connaissance du projet en consultant le dossier pendant toute la durée de la concertation :

- En mairie d'Ombree d'Anjou aux jours et heures d'ouverture du public ;
- Sur le site internet du Département de Maine-et-Loire.

Les modalités d'expression

Le public a pu faire part de ses observations :

- Lors de la réunion publique organisée le 12 juin 2024 à 18h à la MCL de Pouancé ;
- Via le registre de la concertation mis à la disposition du public à la mairie d'Ombree d'Anjou ;
- Via le registre numérique en ligne :

<https://www.maine-et-loire.fr/actualites/amenagement-de-laxe-angers/rennes>

Le projet

Les Départements de l'Ille-et-Vilaine et du Maine-et-Loire ont poursuivi l'aménagement de l'axe Angers-Rennes à 2x2 voies qui constitue un axe interrégional complémentaire au maillage autoroutier du territoire. Cet axe relie la Bretagne à l'Anjou et permet de rejoindre le centre de la France et l'autoroute A85 en direction de Lyon.

Le projet d'aménagement de la RD775, porté par le Département de Maine-et-Loire, consiste en la mise à 2x2 voies de la route actuelle sur 3,7 kms depuis le giratoire de la Chaise Rouge à Pouancé jusqu'à la forêt d'Araize à la limite de d'Ille-et-Vilaine. Il s'agit de la dernière section de cet axe interrégional qui n'est pas encore aménagée, sur laquelle circule principalement un trafic de transit entre Angers et Rennes représentant environ 6000 véhicules/jour dont 15% de poids lourds.

Le projet est inscrit au schéma routier départemental et au plan routier 2022-2028 approuvés le 29 juin 2022.

L'objectif est d'aller au terme de l'aménagement de cet itinéraire interrégional qui figure au SRADDET, en l'absence d'alternative ferroviaire et autoroutière directe. Il s'agit d'un enjeu de continuité d'un axe grande distance aménagé en 2x2 voies, permettant ainsi d'assurer une liaison économique majeure entre l'Anjou et la Bretagne qui contribue au développement des territoires qu'elle traverse (Pays de la Roche aux Fées, Anjou Bleu Communauté).

Par ailleurs, l'opération devrait permettre, à l'échelle locale, de traiter et sécuriser les échanges au droit du lieu-dit « La Touche » avec les raccordements de la RD 180, notamment pour les circulations agricoles.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 11 M € (mesures environnementales et acquisitions foncières incluses), financé entièrement par le Département.

Le projet a été présenté dans le dossier de concertation.

La concertation dans le processus de l'opération

Il convient de rappeler que la concertation est une phase de consultation du public, intervenant en amont de l'élaboration du projet. Il s'agit en l'occurrence d'apprécier l'ensemble des dispositions de l'opération tant sur l'environnement naturel (biodiversité) que sur l'environnement humain (sonore, visuel, foncier, agricole...). Cette étape permet d'avoir une vision globale des impacts potentiels à prendre en considération dans l'élaboration du projet.

Consécutivement à cette phase de consultation en amont, l'opération entrera dans une phase de finalisation tant du projet en lui-même que des mesures associées (cf. [Les suites de la concertation préalable](#)).

Résultat de la concertation

Bilan quantitatif de la participation du public

Type de contributions	Nombre de contributions
Avis sur le registre en mairie	20
Avis sur le registre numérique	4
TOTAL	24

Remarques :

- deux contributions ont été reçues en double : publiées sur le registre en Mairie et sur le registre numérique : il y a donc **22 contributions originales**.
- certaines contributions ont été signées par plusieurs personnes.

Toutes les contributions sont annexées au bilan. Seules les contributions adressées entre le 12 juin 2024 et le 12 juillet 2024 ont été prises en compte. Une contribution a été envoyée hors délai, elle n'a donc pas été prise en compte.

La participation émane principalement des acteurs économiques locaux (entreprises), et de la population riveraine directement concernée par la réalisation du projet.

Sur les **22 contributions originales** déposées :

- **2** contributions dont une signée par plusieurs habitants de La Touche (14 personnes) sont défavorables au projet ;
- **17** contributions sont favorables au projet ;
- 2 contributions ne portent pas directement sur le projet présenté.
- **1** contribution demande des précisions sur les aménagements envisagés aux abords des habitations conséquemment à la réalisation du projet.

Les contributions sont numérotées en fonction du recueil de la façon suivante :

- @x. pour le registre numérique
- Rx. pour le registre en Mairie

Contributions	Avis exprimés	Réponse du maître d'ouvrage
<p>@1 : M. COSNET P. et Mme DE SAINT PHALLE et</p>	<p>Avis défavorable :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Projet trop onéreux compte tenu du gain de temps escompté ; 2 - Impact environnemental conséquent (artificialisation des sols, espèces protégées, zones humides, haies...); 3 - Dégradation de la qualité de vie au lieu-dit de « La Touche » (nuisances sonores, village coupé en deux, nuisances visuelles, accès restaurant, pollution...). <p>Contreproposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la voie actuelle - Création d'un giratoire pour la traversée de la RD775 - Limitation à 70km/h au droit du lieu-dit « La Touche » - Changement du revêtement actuel pour réduire les nuisances sonores 	<p>1- Il convient tout d'abord de rappeler que le projet d'aménagement ne vise pas à répondre à une problématique de gain de temps ou de saturation de trafic mais à répondre plus globalement à une problématique de continuité d'itinéraire de transit longue distance assimilable à une autoroute entre Rennes et Angers et de sécurisation des traversées. La section Pouancé-Forêt d'Araize constitue le dernier tronçon qui n'est pas aménagé en 2x2 voies sur l'axe Angers/Rennes. Il s'agit également de prendre en compte le trafic de dessertes locales liées notamment aux activités agricoles et riveraines et de sécuriser les points de traversées.</p> <p>2- Il convient de rappeler qu'à l'issue de la concertation menée dans le cadre de l'aménagement Bretagne – Anjou, l'aménagement de la partie St Morand-Forêt d'Araize a consacré le principe d'un aménagement sur place de la route moins impactant tant sur l'aspect foncier (emprises limitées sur le foncier agricole, et forestier) qu'environnemental (faune, flore...) qu'un tracé par le nord ou le sud de la Forêt d'Araize, et dont le dernier tronçon Martigné-Ferchaud, limite départementale (côté Bretagne) a été déclaré d'utilité publique en 2009. Ce choix d'un aménagement sur place permet de limiter l'impact sur l'environnement et les terres agricoles, en s'appuyant au maximum sur l'assiette de la route existante. Une modification du tracé existant aurait un impact bien plus fort avec de toute façon la nécessité de se raccorder à la section à 2x2 voies coté Bretagne et au giratoire de la Chaise Rouge côté Maine-et-Loire. L'élargissement envisagé sera réalisé, soit au nord, soit au sud pour assurer un évitement des zones les plus sensibles (propriétés bâties, zones humides, espèces et habitats protégés). L'impact résiduel sera compensé par la plantation de haies, l'extension de zones boisées et la reconstitution de zones humides. Ces mesures de compensation feront l'objet d'un suivi sur le long terme afin de garantir leur pérennité. Le choix d'un aménagement en place correspond donc aux enjeux de sobriété foncière et de préservation de l'environnement portés notamment par la Loi Climat et Résilience du 22 Août 2021.</p>
<p>@2: Les habitants de « La Touche »</p>	<p>Avis défavorable :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Projet trop onéreux compte tenu du gain de temps escompté 2 - Impact environnemental conséquent 3 - Dégradation de la qualité de vie au lieu-dit de « La Touche » (nuisances sonores, village coupé en deux, nuisances visuelles, accès restaurant, pollution...). 	<p>3- Les villages de « La Touche » et de « La Réauté » seront directement desservis par un échangeur dénivelé qui assurera la sécurisation de la traversée et les échanges avec la RD 775. Le restaurant « La Touche Finale » bénéficiera d'un accès direct via une bretelle dans le sens Angers-Rennes. Dans le sens Rennes-Angers l'accès se fera par l'échangeur. Des mesures de bruit ont été prises au droit des zones bâties situées à proximité de la RD avec une projection de l'évolution de l'environnement sonore à horizon 2048. L'objectif sera de limiter les nuisances sonores au droit des secteurs bâtis présentant un dépassement de seuil. Il est envisagé l'implantation de trois merlons au droit du « Moulin de Soucis », « La Réauté » et « La Rabuère ». Ces merlons pourront faire l'objet d'un traitement paysager pour assurer une bonne intégration et limiter les vues directes entre les habitations et les véhicules qui circulent. Des compléments d'isolement acoustique du bâti pourraient être étudiés au cas par cas pour certaines habitations isolées.</p>

	<p>Contreproposition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la voie actuelle - Création d'un giratoire pour la traversée de la RD775 - Limitation à 70km/h au droit du lieu-dit « La Touche » - Changement du revêtement actuel pour réduire les nuisances sonores 	<p>Le projet permettra donc de réduire les nuisances sonores par rapport à la situation actuelle pour les maisons situées à l'arrière des merlons de protection.</p> <p>Le projet permettra d'améliorer la maîtrise des eaux de ruissellement, la maîtrise des débits et la qualité des eaux rejetées, et d'assurer une protection contre les pollutions accidentelles.</p> <p>Réponse à la contreproposition :</p> <p>Cette contreproposition ne correspond pas aux différents enjeux du projet. Le maintien de la RD dans sa configuration actuelle ne permet pas d'assurer une cohérence dans la continuité de cet itinéraire interrégional qui, de part et d'autre de cette section de 3.7 km, présente des caractéristiques autoroutières. Le passage d'une section à 2X2 voies sur près de 100 km à une section à 2 voies sur environ 3 km génère des risques de pertes de trajectoire et de collisions frontales. Par ailleurs, les circulations lentes (agricoles, modes doux) sur l'axe actuel posent des problématiques de conflits d'usage et de dépassement dangereux compte tenu du caractère sinueux de la route.</p> <p>Une limitation de vitesse à 70 km/h sur cette section hors agglomération paraît également peu cohérente et peu efficace sur un itinéraire de grande vitesse à 110 km/h. Le constat est fait que la limitation de vitesse à 90km/h est difficile à faire respecter.</p> <p>La réalisation d'un giratoire au carrefour de la RD775 et RD180 assurerait la sécurisation de la traversée tout en optimisant la consommation d'espace. Cette solution paraît cependant moins adaptée aux enjeux de continuité d'un itinéraire de grand transit et de fluidité du trafic avec notamment la problématique du passage et des traversées des convois agricoles liés à l'activité de la coopérative.</p> <p>La solution proposée n'apporte pas de réponse sur la sécurisation des traversées sur le reste de la section ni sur la problématique des liaisons agricoles.</p>
@3 : M. BODIN M.	Souhaite connaître les mesures prises concernant son habitation située à proximité du projet au niveau lieu-dit « Les Ecrevisses »	Il est proposé l'implantation de 3 merlons afin de limiter les nuisances sonores au droit des différents secteurs bâtis présentant des dépassements de seuils des niveaux sonores réglementaires à respecter par le projet. Des compléments d'isolement acoustique du bâti pourraient être étudiés au cas par cas pour certaines habitations isolées.
@4. : M. MESNARD Q.	Souhaite connaître les orientations du CD49 sur un doublement de la RD775 aux abords de Segré et le devenir des giratoires sur l'axe en direction d'Angers.	Le schéma routier départemental prévoit le maintien de la partie ouest du contournement de Segré situé dans un environnement urbain.
R1. M. COSNET P. et Mme DE SAINT PHALLE	Voir @1	Voir @1
R2. : Les habitants de « La Touche »	Voir @2	Voir @2
R3. : Représentant de ASDEPIC	Avis favorable : attractivité économique du territoire	

R4. : M. CHAUVINEAU	Avis favorable : sécurisation du carrefour de La Touche (pb entretien traversée + accès aux parcelles).	Le Département applique la pratique du fauchage raisonné, qui prévoit une première passe en avril/mai, puis une seconde passe en juillet, et éventuellement une troisième en août en cas de problèmes de visibilité avérés. Les accès riverains et autres intersections qui présentent des caractéristiques géométriques problématiques (pertes de visibilité) font l'objet d'une attention particulière. En l'occurrence, aux abords de la RD775, une première coupe de fauchage (une largeur d'outil + dégagement de visibilité) a été réalisée entre le lundi 29 avril et le vendredi 17 mai ; la deuxième coupe de fauchage sur la totalité de l'accotement a été réalisée entre le lundi 24 juin et le vendredi 19 juillet 2024. L'année 2024 ayant été particulièrement pluvieuse, la végétation s'est particulièrement étoffée entre les périodes de fauche. Attentif à cette remarque, le Département s'engage à apporter une attention particulière sur l'état des accotements aux abords de ces accès, dans l'attente de la réalisation des travaux. Le Département s'engage à mettre en place des balises au droit du carrefour de la RD775 et de la VC n°9, dans l'attente de la réalisation des travaux.
R5. : Mme CHAUVINEAU	Avis favorable : sécurisation du carrefour de La Touche (pb entretien traversée + accès aux parcelles). Emet une réserve sur la gestion des eaux pluviales : suggère de recreuser les fossés et d'entretenir davantage pour éviter tout incident sur les maisons situées en contrebas	
R6. : M. GODDE	Avis favorable : continuité de l'itinéraire + sécurisation de l'axe + attractivité économique du territoire	
R7. : Sté. Transport MALGOGNE	Avis favorable : continuité itinéraire + attractivité économique du territoire	
R8. : Sté. Transvac	Avis favorable	
R9. Association CHUT	Questionne sur les orientations du CD49 sur les aménagements envisagés sur la RD775 aux abords de Segré. Questionne sur le traitement des nuisances sonores à Segré	Les dispositions ont été prises lors de l'aménagement du nouveau quartier, le projet de déviation était alors déjà connu. Les mesures effectuées récemment ont montré l'efficacité des aménagements.
R10. : Euroelec	Avis favorable	
R11. : Sté. LAFARGE	Avis favorable : continuité de l'itinéraire + sécurisation de l'axe + attractivité économique du territoire	
R12. : Ombrée d'Anjou	Avis favorable : continuité de l'itinéraire + développement économique du territoire	
R13. : M. VERDIER	Avis favorable : sécurisation de l'axe	
R14. : Sté. JOUSSELIN CONSTRUCTION	Avis favorable : attractivité économique du territoire + sécurisation de l'axe	
R15. : Sté. GLOBAL RECOV	Avis favorable : attractivité économique du territoire	
R16. : Maire Martigné-Ferchaud	Avis favorable : continuité de l'itinéraire	
R17.: Sté. VEOLIA	Avis favorable : rapidité d'intervention + sécurisation de l'axe + avantage pour la consommation de carburant	
R18. : ETS DUTERTRE	Avis favorable : sécurisation de l'axe + activité commerciale	
R19. : ETS DUTERTRE	Avis favorable : sécurisation de l'axe	
R20. : Sté. DUPRE	Avis favorable : sécurisation de l'axe + amélioration itinéraire + attractivité économique du territoire (facilité d'accès)	

L'analyse de la concertation préalable

Les contributions recueillies témoignent d'une adhésion au projet d'achèvement de l'axe Angers / Rennes (RD775).

La perspective d'une continuité de l'itinéraire depuis Angers jusqu'à Rennes est globalement attendue par les acteurs économiques du secteur, permettant d'optimiser les déplacements, et de relier les pôles économiques, nécessaire à leur développement économique et plus généralement à celui du territoire.

Certains riverains et usagers de cet axe attendent également de ce projet une sécurisation des lieux (carrefour de la Touche, dépassements dangereux) aujourd'hui perçus comme accidentogènes.

Les élus locaux se sont également exprimés montrant leur intérêt pour le projet, et son rayonnement sur le territoire notamment l'attractivité économique que générerait une continuité de l'axe Angers/Rennes, assimilable à une autoroute.

Un contributeur souhaiterait que le Département mène une réflexion sur d'autres sections (Segré), de sorte à bénéficier d'un axe en 2x2 voies tout du long entre Angers et Rennes.

Néanmoins, deux contributions dont une signée par plusieurs habitants du lieu-dit La Touche et déposées deux fois jugent le projet inopportun, et témoignent d'une inquiétude quant aux incidences sur les habitations (nuisances sonores, visuelles...) générées par le projet tel que présenté. Ils contestent le bien fondé du projet et sollicitent la réalisation d'aménagements sommaires au droit du lieu-dit.

Par ailleurs, lors de la réunion publique du 12 juin 2024, des riverains ont pu exprimer certains doutes, et questionner directement le maître d'ouvrage. En plus des réponses directement apportées, il leur a été précisé que les mesures individuelles pourront leur être présentées à l'occasion de rencontres individuelles.

Le bilan de la concertation préalable

La concertation a permis de confirmer les attentes au regard des différents enjeux :

- la continuité de l'aménagement Bretagne - Anjou
- la sécurité des déplacements

Afin d'apporter des réponses plus précises aux riverains sur l'appréciation de l'inscription du projet, des rencontres individuelles ont été proposées et organisées auprès des riverains pour présenter sur place les mesures qui les impactent directement, et les éventuelles améliorations.

A cet effet, le maître d'ouvrage a organisé des permanences en lien avec la mairie d'Ombree d'Anjou le :

- mardi 15 octobre 2024 ;
- mercredi 16 octobre 2024.

En conclusion, la concertation a permis au grand public d'exprimer un avis ou ses observations sur le principe du projet ainsi qu'une remontée des interrogations et inquiétudes des riverains directement impactés par le projet.

Les suites de la concertation préalable

A l'issue de la phase de concertation préalable, le maître d'ouvrage précisera dans le dossier d'étude d'impact et le dossier de déclaration d'utilité publique les dispositions du projet. Le projet entrera alors en phase de finalisation.

Après approbation du projet finalisé par la commission permanente, le dossier sera transmis aux services de l'Etat qui procéderont à l'instruction du dossier de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementale, le cas échéant.

Une seconde consultation du public aura lieu sous la forme d'une enquête publique qui permettra au public d'émettre ses observations sur le dossier finalisé.



DUP : Déclaration d'utilité publique
AE : Autorisation environnementale

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le



ID : 049-224900019-20241017-2024_10_CP_0003-DE

Annexes

Délibération du 8 février 2024



Signé par : Florent POITEVIN
Date : 09/02/2024
Qualité : Directeur général des services

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 049-224900019-20240208-2024_02_CP_0001-DE

COMMISSION PERMANENTE RÉUNION DU 8 FÉVRIER 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VI - Commission Attractivité et Équilibre territorial : promouvoir l'attractivité et l'équilibre du territoire

N° 2024_02_CP_0001

Rapporteur : Monsieur Gilles Piton

DÉLIBÉRATION

Objet : 6 - PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ ET L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE
6-1 - Mobilités
Alliégation - projet d'aménagement de la RD 775

Présent(e)s : Florence Dabin, Marie-Josèphe Hamard, Jean-François Raimbault, Régine Brichet, Gilles Piton, Françoise Damas, Marie-Pierre Martin, Yann Semler-Collery, Gilles Leroy, Marie-Paule Chesneau, Véronique Goukassow, Guy Bertin, Véronique Maillet, Noorudine Muhammad, Natacha Poupet-Bourdouleix, Franck Poquin, Corinne Bourcier, Richard Cesbron, Brigitte Guglielmi, Bruno Cheptou, Jocelyne Martin, Jean-Luc Rotureau

Excusé(e)s : Philippe Chalopin, Roselyne Bienvenu

Absent(e)s : Xavier Testard pouvoir à Natacha Poupet-Bourdouleix, Gilles Grimaud pouvoir à Marie-Josèphe
excusé(e)s : Hamard

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Vu la délégation accordée par l'Assemblée départementale,
Vu l'arrêté de la Présidente n° 2023_03_AR_0157 du 15 mars 2023 conférant délégation de signature à M. Florent POITEVIN, Directeur général des services départementaux,
Vu le rapport - cité en objet - de la Présidente du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré et, à l'unanimité des suffrages exprimés,

I – Au titre des acquisitions et aliénations de terrains

- approuve l'aliénation, telle qu'énumérée en annexe, d'un montant de 456,39 € ;
- dispense le Département de la formalité de purge des hypothèques, en ce qui concerne les ventes dont le montant est inférieur à 7 700 € ;
- autorise la Présidente à :
 - signer les actes authentiques d'acquisition et d'aliénation des propriétés visées dans ces documents,
 - payer les frais d'acte,
 - payer les indemnités après accomplissement des procédures,

DGAT DRD

Avis de concertation et publications légales



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Article R. 121-19 du code de l'environnement

RD775 - Achèvement de l'aménagement de l'axe Angers / Rennes

Il est procédé à une concertation préalable au titre du code de l'environnement portant sur le projet d'achèvement de l'aménagement de l'axe Angers / Rennes (RD775) du **12 juin 2024 au 12 juillet 2024**.

1. Projet soumis à la concertation

Le projet d'aménagement de la RD775, porté par le Département de Maine-et-Loire, consiste en la mise à 2x2 voies de la route actuelle sur 3,7 kms depuis le giratoire de la Chaise Rouge à Pouancé jusqu'à la forêt d'Araize à la limite de d'Ille-et-Vilaine.

L'objectif est d'achever l'aménagement au Nord-Ouest de cet axe interrégional en aménageant la dernière section entre la Forêt d'Araize (Ille-et-Vilaine) et Pouancé.

Le projet est inscrit au schéma routier départemental et au plan routier 2022-2028 approuvés le 29 juin 2022.

2. Organisation et objectifs de la concertation

Par délibération du 8 février 2024, le Département a validé le principe **d'organiser de manière volontaire une concertation préalable** au titre du code de l'environnement.

L'objectif de la concertation préalable est de permettre au public :

- d'accéder aux informations relatives au projet ;
- de formuler toutes observations sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- d'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation.

3. Durée et modalités de la concertation

Il appartient au Département de fixer les modalités de la concertation préalable.

La concertation préalable se déroulera du **12 juin 2024 à 9h00 au 12 juillet 2024 à 17h00**, soit 31 jours consécutifs.

Une réunion publique est organisée **le 12 juin 2024 à 18h00 à la Maison Commune de Loisirs (MCL), 3 avenue de la Gare à Pouancé**.

Un dossier de concertation, permettant de prendre connaissance des objectifs du projet et de ses principales caractéristiques, sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation en mairie **d'Ombree d'Anjou**, aux jours et heures d'ouverture du public :

Hôtel de Ville
Zone de la Prévalaye
4 rue A. Gaubert et S. Micolau
Pouancé
49420 OMBRÉE D'ANJOU

Lundi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Mardi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Mercredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Jeudi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00
Vendredi : 9h00 - 12h30 / 13h30 - 16h00

Ce dossier sera accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations du public.

Une concertation dématérialisée (dossier et registre) sera également mise en place sur le site internet du **Département** :

<https://www.maine-et-loire.fr/actualites/amenagement-de-laxe-angers/rennes>

Un **bilan de la concertation préalable** sera réalisé exposant les résultats et les mesures que le Département jugera nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tirera de la concertation.

Ce bilan sera soumis à l'approbation de la Commission Permanente et publié sur le site internet du Département.

Contributions

Registre numérique



Cosnet Patrick, De Saint Phalle Laure 01/07/2024 à 10:35

Un projet à contretemps

@1

L'exposé du projet et l'argumentation déclinée lors de la réunion publique du 12 juin 2024 à Ombrée d'Anjou confirment notre position (voir lettre des habitants de la Touche jointe et déjà envoyée au département). Nous continuons à penser que le projet tel que décrit est une aberration pour l'avenir. Aucun ralentissement n'a eu lieu sur ce tronçon de route.

Aspects financiers : 11 millions d'euros pour un gain de temps de 22 secondes.

Aspects environnementaux (climat et biodiversité) : artificialisation des sols, mise en péril d'espèces protégées et de zones humides, arrachage d'arbres et de haies... alors que l'on sait que les compensations ne seront efficaces que dans plusieurs dizaines d'années.

Aspects économique et social : fragilisation de la vie du village de la Touche et fragilisation du restaurant La Touche Finale.

Nous proposons – à moindre coûts et moindres impacts et pour diminuer les risques actuels – de conserver la RD775 en 1x2 voies, de construire un rond-point pour faciliter la traversée de la RD775 au niveau du croisement avec les routes de Chazé-Henri/Villepot et de ralentir la circulation à 70 km/h sur moins d'un kilomètre pour la traversée du village de la Touche. (Malgré nos signalements, le département a maintenu la vitesse à 90km/h, ce qui engendre des risques d'accidents graves.)

Pour diminuer les nuisances sonores actuelles, nous proposons aussi de remplacer le revêtement actuel trop bruyant et d'installer des merlons protecteurs de part et d'autre de la voie actuelle.

Patrick Cosnet et Laure de Saint Phalle

@2

Les habitants de la Touche 1 Juin 2024

Pouancé Village de la Touche
49420 Ombrée D'Anjou

A Madame Florence DABIN, Présidente du Conseil Général

Madame Marie-Jo HAMARD, Vice-Présidente

Monsieur Philippe TOUILLARD, Directeur des routes

Monsieur Gilles PITON, Vice-Président

Monsieur Pierrick ESNAULT, Maire d'Ombrée d'Anjou

Monsieur Olivier ROUSSEZ, Maire Délégué de Pouancé

Objet : Projet aménagement RD775 - Ombrée D'Anjou.

Mesdames, Messieurs,

Avec les habitants du village de la Touche, nous voyons avec inquiétude l'approche de l'aménagement de la voie RD775 et d'autant plus après étude de la déclaration d'intention du projet consultable sur le site du Conseil

Général. A l'origine de l'aménagement de la RD775, les habitants du village avaient demandé, ce qui était alors tout à fait envisageable, que le trajet de la voie RD775 soit modifié pour éviter de couper le village en deux et d'abattre les maisons. Nous n'avons pas été écouté et aujourd'hui se repose le problème d'une manière beaucoup plus aigüe.

Proximité : quatre nouvelles voies doivent être créées entre les maisons de la Réauté et les deux voies existantes (doublement des voies et voies d'accès diverses). Selon le plan, la distance entre le mur de la maison n°604 de la Réauté et la route la plus proche sera d'environ 10 mètres, sans aucune protection (merlon végétalisé ou autre). La distance entre le restaurant de La Touche Finale n'est pas encore définie, sachant que le puits est situé sur le bord de la voie et ceci sans aucune protection.

Nuisances sonores : depuis le premier aménagement de la voie RD775, il y a une vingtaine d'année, les nuisances sonores ont augmenté du fait de la surélévation des voies, de l'augmentation de la fréquentation et de l'augmentation de la vitesse. Ces nuisances sonores ont notablement augmenté depuis que, dernièrement, les services du département ont décidé la mise en place d'un revêtement de sol en gros gravillons extrêmement bruyant pour les habitants du village de la Touche. Pour le constater, il nous suffit de circuler quelques 500 mètres plus loin, en Ille-et-Vilaine, sur la même route recouverte d'un revêtement tout à fait silencieux. Ces nuisances sonores ne peuvent qu'influer sur les mesures faites avant travaux qui serviront de point de référence et justifier un futur plus bruyant.

Pollution atmosphérique : la proximité des 6 voies routières des maisons sera source de pollution atmosphérique importante pour la santé des habitants du village.

Pollution de l'eau, tarissement des réserves d'eau, impact sur les zones humides : les maisons disposent de puits d'eau potable qui alimentent l'année durant le breuvage des animaux de la ferme GAEC du Bois Rougé (40 animaux), des chevaux du restaurant, ainsi que l'arrosage des jardins, les toilettes et douches. Le puits du n° 604 a fait l'objet d'analyses de qualité de l'eau à plusieurs reprises (2022/2023) par la SAUR et la Direction des services vétérinaire. Des zones humides et des habitats de faunes protégées ont été répertoriées le long et autour de la voie actuelle qui seront impactés par les travaux (Voir l'étude d'impacts sur les zones humides, faune et flore protégés à disposition sur le site du Conseil Général).

Vie du village : une maison aujourd'hui habitée doit encore être abattue. La circulation entre voisins va être de plus en plus difficile.

Sur la base des constats suivants, il nous semble néanmoins que des réflexions pourraient être menées pour la mise en place de solutions possibles et raisonnables.

Constats dans l'état actuel de la voie :

- Dangerosité : la dangerosité actuelle de la voie est surtout due à la vitesse de 90 km/heure dans le village de la Touche, sachant que les véhicules arrivent à 70km/h en sortie de la quatre-voies de Bretagne.
- Embouteillages et ralentissements : aucun embouteillage ou ralentissement n'est constaté y compris en période de forte affluence.
- La portion à modifier est de 3 km. Donc le gain de temps pour les automobilistes avec une 4 voies à 110 km/h au lieu de 90km/h sera de 22 secondes.

Pour ce peu de gain pour les automobilistes, le village de la Touche sera très impacté dans sa vie quotidienne pendant et après les travaux :

- Augmentation des trajets d'accès aux habitations et commerces pour tous les riverains, sur les trois kilomètres de voies à modifier,
- Lien de voisinage détérioré,
- Difficulté d'accès pour le restaurant, diminution de la fréquentation,
- Emprise sur les terres agricoles,
- Abattage des arbres et des haies,
- Augmentation des nuisances sonores,
- Augmentation de la pollution atmosphérique,
- Risque de pollution de l'eau,
- Perte de biodiversité, détérioration des zones humides,
- Perte de la valeur marchande des biens immobiliers,
- Isolement encore plus marqué de la commune d'Ombrée d'Anjou.

Par ailleurs, si l'on tient compte de la crise environnementale (réchauffement climatique et disparition de la biodiversité) à laquelle nous sommes confrontés, nous savons que, pour l'économie d'énergie, la diminution des émissions de gaz à effets de serre et de polluants, et pour la protection de la biodiversité, il nous faudra nécessairement à court ou moyen terme :

- Faire évoluer les flux de circulation à la baisse,
- Diminuer la vitesse,
- Limiter l'emprise sur les terres agricoles et l'artificialisation des sols (loi ZAN),
- Protéger la Biodiversité,
- Limiter l'arrachage des arbres et haies,
- Protéger la qualité de l'eau du bassin versant.

Des solutions sont envisageables sans coûts exorbitants.

La moins coûteuse pour le contribuable, une meilleure sécurité pour les automobilistes et pour les riverains, et sans impact environnemental et humain (solution envisagée dans la déclaration d'intention mise à disposition sur le site du département), un projet départemental vraiment tourné vers l'avenir :

- Réduire la vitesse à 70 km heure sur un kilomètre supplémentaire dans le village et laisser l'infrastructure routière en l'état en dégagant la visibilité du carrefour RD775 / route de Chazé Henry / Villepôt : coût pour le contribuable quatre panneaux « 70km/h » et quelques travaux.

La plus sécurisée, demandant un moindre volume de travaux, moins d'emprise sur les terres agricoles et moins d'impacts environnementaux que la quatre-voies, tout en préservant la vie du village et l'accessibilité au restaurant :

- Aménager un nouveau rond-point au niveau du carrefour RD775 / route de Chazé Henry / Villepôt et aménager une route au sud de la RD775 existante reliant la Rabuhère, la route de Carbay et la Réauté vers le nouveau rond-point.

Dans cette configuration, la quatre-voies venant de Rennes peut être prolongée jusqu'au nouveau rond-point en prévoyant une protection devant l'habitation située à la sortie de la forêt.

Les clients pourront rejoindre le restaurant soit par la route de Chazé-Henri quand ils viennent de Rennes, soit par la RD775 quand ils viennent du rond-point de la Chaise Rouge.

Les engins agricoles pourront plus facilement franchir la RD775 et sans danger.

Nos inquiétudes par rapport au département de Maine et Loire sont justifiées par l'attitude de l'administration départementale depuis la naissance du projet. En effet il y a quelques années par incapacité de dialogue avec l'administration départementale, nous avons dû porter plainte au Tribunal de Grande Instance d'Angers. Le département fut condamné pour voie de fait et contraint de verser une indemnité importante au GAEC du Camélia (indemnité payée par le contribuable).

Nous avons constaté encore cette année qu'aucune personne du Département ne nous a contacté alors que des entreprises mandatées par le département sont venues sur nos propriétés pour analyser les terres qui seraient nécessaires à l'aménagement de la route.

Il a été signalé plusieurs fois au Département que la route RD775 actuelle traverse une partie de terres appartenant aux riverains. Il y a deux ans, deux messieurs de l'administration sont venus pour constater et nous ont assuré que le département allait régulariser. A ce jour aucune nouvelle. Par ailleurs, une partie des surfaces nécessaire au projet n'ont pas été achetées par le Département, certains propriétaires n'ayant même pas encore été contactés.

Tous ces faits montrent l'état d'esprit de l'administration départementale et expliquent notre inquiétude. Nous vivons ici loin des décideurs, nous souhaiterions un peu plus d'attention et de considération.

Si l'aménagement est mis en place tel qu'il est prévu, la vie quotidienne deviendra insupportable et nos biens n'auront plus aucune valeur.

Dans l'attente d'une prise en compte de nos réflexions,
Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Les habitants du village de La Touche

Miguel Breton

Sylvie Chauvin,

Denis Chauvin,

Laure de Saint Phalle,

Mario Galisson,

Guy Guérin,

Hélène Guitton,

Jean Claude Guitton,

Carole Marquet,

Romain Marquet,

Nadège Orillard,

Armel Passet,

Dominique Passet,

Patrick Cosnet

[Répondre](#)



Bodin mickael 05/07/2024 à 12:17

Je voudrais connaître les mesure prise concernant mon habitation situé non loin du projet ?

@3

[Répondre](#)



Mesnard Quentin 06/07/2024 à 09:29

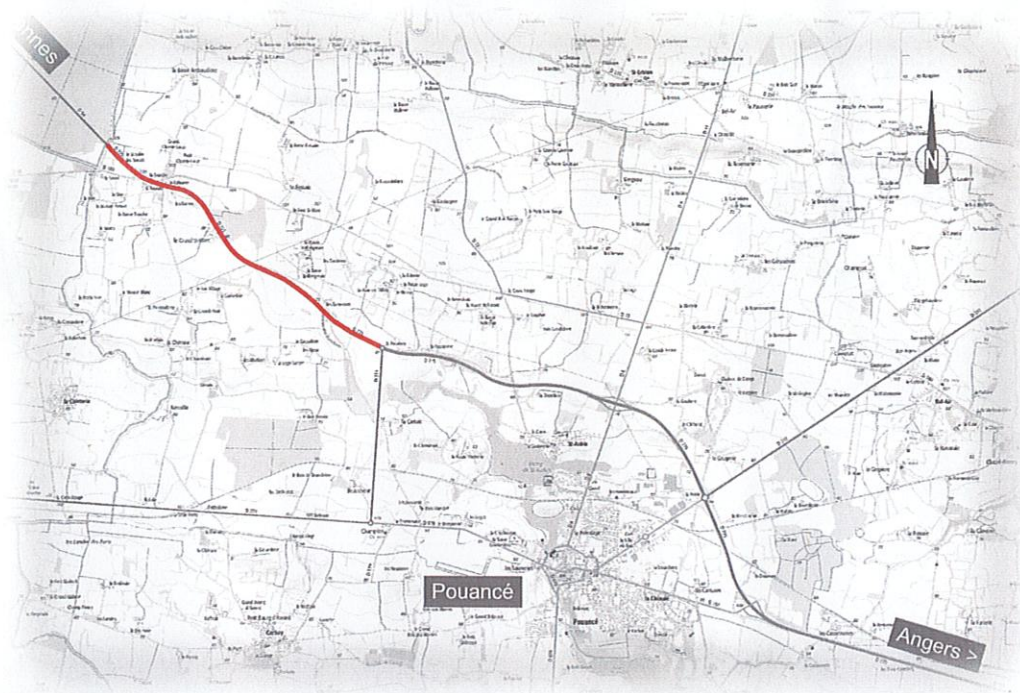
Bonjour, quid du passage du coté de Segré qui mériterait lui aussi un doublement malgré son cout, et les giratoires vont il sauter sur la totalité de l'axe coté Anjou?

@4

[Répondre](#)

Conseil départemental de Maine-et-Loire

RD775 Achèvement de l'aménagement de l'axe Angers / Rennes



Concertation préalable au titre du code de
l'environnement

Registre

Commune d'Ombree d'Anjou

maire q, Cwipree q, wllon' anq lonz et pshre? q, onxistrie qn bndpic
bndpic qn 13 tou 2024 an 13 tou? 2024' bndpau; lonz ja anie qe ja couceatjou' eu
ledrle' couceatou; qn jendiez tou' mndre? et' qezire q' l'ecouze' t'ez' opze'atjou' qn

Un projet à contretemps

L'exposé du projet et l'argumentation déclinée lors de la réunion publique du 12 juin 2024 à Ombrée d'Anjou confirment notre position (voir lettre des habitants de la Touche jointe et déjà envoyée au département). Nous continuons à penser que le projet tel que décrit est une aberration pour l'avenir. Aucun ralentissement n'a eu lieu sur ce tronçon de route.

Aspects financiers : 11 millions d'euros pour un gain de temps de 22 secondes.

Aspects environnementaux (climat et biodiversité) : artificialisation des sols, mise en péril d'espèces protégées et de zones humides, arrachage d'arbres et de haies... alors que l'on sait que les compensations ne seront efficaces que dans plusieurs dizaines d'années.

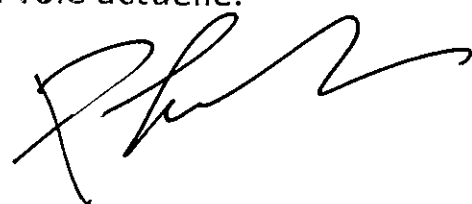
Aspects économique et social : fragilisation de la vie du village de la Touche et fragilisation du restaurant La Touche Finale.

Nous proposons – à moindre coûts et moindres impacts et pour diminuer les risques actuels – de conserver la RD775 en 1x2 voies, de construire un rond-point pour faciliter la traversée de la RD775 au niveau du croisement avec les routes de Chazé-Henri/Villepot et de ralentir la circulation à 70 km/h sur moins d'un kilomètre pour la traversée du village de la Touche. (Malgré nos signalements, le département a maintenu la vitesse à 90km/h, ce qui engendre des risques d'accidents graves.)

Pour diminuer les nuisances sonores actuelles, nous proposons aussi de remplacer le revêtement actuel trop bruyant et d'installer des merlons protecteurs de part et d'autre de la voie actuelle.

Patrick Cosnet et Laure de Saint Phalle

R.O



R2.

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 049-224900019-20241017-2024_10_CP_0003-DE

S²LOW

Les habitants de la Touche

Pouancé

49420 Ombrée D'Anjou

1 Juin 2024

Village de la Touche

A Madame Florence DABIN, Présidente du Conseil Général
Madame Marie-Jo HAMARD, Vice-Présidente
Monsieur Philippe TOUILLARD, Directeur des routes
Monsieur Gilles PITON, Vice-Président
Monsieur Pierrick ESNAULT, Maire d'Ombrée d'Anjou
Monsieur Olivier ROUSSEZ, Maire Délégué de Pouancé

Objet : Projet aménagement RD775 - Ombrée D'Anjou.

Mesdames, Messieurs,

Avec les habitants du village de la Touche, nous voyons avec inquiétude l'approche de l'aménagement de la voie RD775 et d'autant plus après étude de la déclaration d'intention du projet consultable sur le site du Conseil Général. A l'origine de l'aménagement de la RD775, les habitants du village avaient demandé ce qui était alors tout à fait envisageable, que le trajet de la voie RD775 soit modifié pour éviter de couper le village en deux et d'abattre les maisons. Nous n'avons pas été écouté et aujourd'hui se repose le problème d'une manière beaucoup plus aigüe.

Proximité : quatre nouvelles voies doivent être créées entre les maisons de la Réauté et les deux voies existantes (doublement des voies et voies d'accès diverses). Selon le plan, la distance entre le mur de la maison n°604 de la Réauté et la route la plus proche sera d'environ 10 mètres, sans aucune protection (merlon végétalisé ou autre). La distance entre le restaurant de La Touche Finale n'est pas encore définie, sachant que le puit est situé sur le bord de la voie et ceci sans aucune protection.

Nuisances sonores : depuis le premier aménagement de la voie RD775, il y a une vingtaine d'année, les nuisances sonores ont augmenté du fait de la surélévation des voies, de l'augmentation de la fréquentation et de l'augmentation de la vitesse. Ces nuisances sonores ont notablement augmenté depuis que, dernièrement, les services du département ont décidé la mise en place d'un revêtement de sol en gros gravillons extrêmement bruyant pour les habitants du village de la Touche. Pour le constater, il nous suffit de circuler quelques 500 mètres plus loin, en Ille-et-Vilaine, sur la même route recouverte d'un revêtement tout à fait silencieux. Ces nuisances sonores ne peuvent qu'influer sur les mesures faites avant travaux qui serviront de point de référence et justifier un futur plus bruyant.

Pollution atmosphérique : la proximité des 6 voies routières des maisons sera source de pollution atmosphérique importante pour la santé des habitants du village.

Pollution de l'eau, tarissement des réserves d'eau, impact sur les zones humides : les maisons disposent de puits d'eau potable qui alimentent l'année durant le breuvage des

- Limiter l'arrachage des arbres et haies,
- Protéger la qualité de l'eau du bassin versant.

Des solutions sont envisageables sans coûts exorbitants.

La moins coûteuse pour le contribuable, une meilleure sécurité pour les automobilistes et pour les riverains, et sans impact environnemental et humain (solution envisagée dans la déclaration d'intention mise à disposition sur le site du département), un projet départemental vraiment tourné vers l'avenir :

- Réduire la vitesse à 70 km heure sur un kilomètre supplémentaire dans le village et laisser l'infrastructure routière en l'état en dégagant la visibilité du carrefour RD775 / route de Chazé Henry / Villepôt : coût pour le contribuable quatre panneaux « 70km/h » et quelques travaux.

La plus sécurisée, demandant un moindre volume de travaux, moins d'emprise sur les terres agricoles et moins d'impacts environnementaux que la quatre-voies, tout en préservant la vie du village et l'accessibilité au restaurant :

- Aménager un nouveau rond-point au niveau du carrefour RD775 / route de Chazé Henry / Villepôt et aménager une route au sud de la RD775 existante reliant la Rabuhère, la route de Carbay et la Réauté vers le nouveau rond-point. Dans cette configuration, la quatre-voies venant de Rennes peut être prolongée jusqu'au nouveau rond-point en prévoyant une protection devant l'habitation située à la sortie de la forêt. Les clients pourront rejoindre le restaurant soit par la route de Chazé-Henri quand ils viennent de Rennes, soit par la RD775 quand ils viennent du rond-point de la Chaise Rouge. Les engins agricoles pourront plus facilement franchir la RD775 et sans danger.

Nos inquiétudes par rapport au département de Maine et Loire sont justifiées par l'attitude de l'administration départementale depuis la naissance du projet. En effet il y a quelques années par incapacité de dialogue avec l'administration départementale, nous avons dû porter plainte au Tribunal de Grande Instance d'Angers. Le département fut condamné pour voie de fait et contraint de verser une indemnité importante au GAEC du Camélia (indemnité payée par le contribuable).

Nous avons constaté encore cette année qu'aucune personne du Département ne nous a contacté alors que des entreprises mandatées par le département sont venues sur nos propriétés pour analyser les terres qui seraient nécessaires à l'aménagement de la route.

Il a été signalé plusieurs fois au Département que la route RD775 actuelle traverse une partie de terres appartenant aux riverains. Il y a deux ans, deux messieurs de l'administration sont venus pour constater et nous ont assuré que le département allait régulariser. A ce jour aucune nouvelle. Par ailleurs, une partie des surfaces nécessaire au projet n'ont pas été achetées par le Département, certains propriétaires n'ayant même pas encore été contactés.

Tous ces faits montrent l'état d'esprit de l'administration départementale et expliquent notre inquiétude. Nous vivons ici loin des décideurs, nous souhaiterions un peu plus d'attention et de considération.

Si l'aménagement est mis en place tel qu'il est prévu, la vie quotidienne deviendra insupportable et nos biens n'auront plus aucune valeur.

Dans l'attente d'une prise en compte de nos réflexions,

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Les habitants du village de La Touche

**Miguel Breton
Sylvie Chauvin,
Denis Chauvin,
Laure de Saint Phalle,
Mario Galisson,
Guy Guérin,
Hélène Guitton,
Jean Claude Guitton,
Carole Marquet,
Romain Marquet,
Nadège Orillard,
Armel Passet,
Dominique Passet,
P.o. : Patrick Cosnet**





R3.

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 049-224900019-20241017-2024_10_CP_0003-DE

S²LOW

Mairie d'Ombree d'Anjou

Segré, le 5 juillet 2024

Objet :

Projet d'aménagement et de modification de la RD775 Angers - Rennes

Madame, Monsieur,

Vous n'ignorez pas que le département de Maine et Loire est actuellement porteur d'un projet d'aménagement de la RD775 qui consiste en la mise à 2x2 voies de la route actuelle sur 3,7 kms depuis le giratoire de la Chaise Rouge à Pouancé jusqu'à la forêt d'Araize à la limite de d'Ille-et-Vilaine.

Notre association, l'ASDEPIC, a notamment pour objectif de représenter les dirigeants d'entreprises de production, industrielles et commerciales implantées dans le Haut Anjou et de relayer toutes les mesures susceptibles de favoriser directement ou indirectement l'emploi dans ce secteur géographique.

Dans ce cadre, nous tenions à vous informer du soutien apporté par notre association à ce projet qui permettra notamment de favoriser les déplacements des travailleurs sur cette zone.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Les Co-présidents

Guillaume ROLLAND
Edouard BOURGEAIS

R4. Etant riverain et exploitant
du carrefour de la Touche, je suis favorable
à l'aménagement de l'axe Angers-Rennes pour
la mise en place d'un échangeur.

J'y suis favorable pour 3 raisons :

Premièrement, d'un point de vue sécuritaire
car la visibilité du carrefour laisse à désirer.
(manque de balises, d'indications et parfois
d'entretien des accollements).

Deuxièmement, d'un point de vue logistique.
Sur mon exploitation, il y a une livraison
ou un enlèvement par semaine effectués
par des camions type 44 Tonnes. Actuellement,
les accès sont minimes et dangereux.

Troisièmement, à titre personnel, favorisera l'accès à mes parcelles avec des engins agricole de l'autre côté de la route en toute sécurité.

Romain CHAUVINEAU

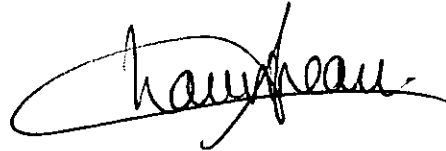
R5.

Habitante de la Grande Née, située à 1 km 500 du carrefour de la Touche, je suis favorable au projet d'aménagement de l'axe Angers-Rennes principalement pour des raisons de sécurité.

A l'heure actuelle, il est quasiment impossible de sortir sur cet axe que ce soit en direction d'Angers ou de Rennes. Le flot continu et incessant de voitures, le non-entretien des bords bouchant la visibilité et la vitesse "minimale" de 90 km/h est à en cause. L'échangeur de la Touche permettrait la sécurisation du carrefour que soit pour rentrer ou sortir de chez nous ou encore traverser en direction de la Basse Ambaudière. Je mets tout de même une réserve concernant la gestion des eaux pluviales descendant de la chaussée.

Recreuser les fossés et les entretenir plus régulièrement me paraît essentiel afin de ne pas générer des quantités d'eau trop importante dans les sols pouvant entraîner des soucis sur les maisons en contre bas du projet.

Anais CHAUNINEAU



R6.

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

S²LO 

ID : 049-224900019-20241017-2024_10_CP_0003-DE

Bonjour

Je suis favorable à l'achèvement de l'aménagement de la RD 775 axe Angers/Rennes
Cette opportunité de terminer le tracé des 3,4 km est à saisir à la fois pour la continuité de
l'axe 2X2 voies et la sécurité des usagers et des riverains.

Le principe de l'échangeur permet une meilleure desserte pour les usagers et les riverains.

Pour les entreprises industrielles et commerciales de notre territoire c'est un plus pour
favoriser leurs activités et aussi l'emploi.

Bonne réception

Jacques Godde

Mobile : 06 82 28 11 05

Envoyé de mon iPhone

R7.

Véronique COTTINEAU

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

S²LO 

ID : 049-224900019-20241017-2024_10_CP_0003-DE

De: Info Ombrée d'Anjou
Envoyé: mercredi 10 juillet 2024 08:52
À: Véronique COTTINEAU; Isabelle VIAULT; Pierrick ESNAULT
Objet: TR: Prolongement de la 2X2 voies

-----Message d'origine-----

De : MALGOGNE <alain.malgogne@wanadoo.fr> Envoyé : mardi 9 juillet 2024 17:41 À : Info Ombrée d'Anjou <info@ombreedanjou.fr> Objet : Prolongement de la 2X2 voies

Bonjour Monsieur ,

Par ce mail je viens témoigner de la nécessité de prolonger la 2x2 voies entre Pouance et Martigné Ferchaud. Il serait incompréhensible de ne pas relier les 2 tronçons qui ont permis d'améliorer notablement la sécurité entre les 2 villes ANGERS et RENNES . La rapidité du trajet a été profondément améliorée et le développement économique le long de cet axe a vu éclore des entreprises et permis de conserver celles qui étaient déjà installées.

Aujourd'hui nous ne pouvons pas laisser un tronçon en 2 voies après tant d'investissement pour desservir nos 2 grandes villes régionales, la population ne comprendrait pas ce renoncement et porterait un discrédit aux acteurs politiques de ces 2 régions et ferait naître encore un peu plus le sentiment national d'abandon des structures régionales.

Merci de votre compréhension

Cordialement

Alain Malgogne

SAS Transports MALGOGNE



Agence Nord
La Noëlle – 44150 Ancenis

R8.

Ancenis, le 08 juillet 2024

Objet : Avis favorable prolongation 2 x 2 voies Pouancé

Madame, Monsieur

Dans le cadre de notre activité de transports de marchandises en lien avec la coopérative Terrena, je vous confirme l'intérêt que nous portons au prolongement du tronçon situé à Pouancé de la 2 x 2 voies reliant Angers à Rennes.

Nos véhicules fréquentent quotidiennement cet axe et l'avancée positive de ce dossier nous serait profitable.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations

Quentin DILÉ
Responsable d'agence

Envoyé en préfecture le 23/10/2024
Reçu en préfecture le 23/10/2024
Publié le
ID : 049-224900019-20241017-2024_10_CP_0003-DE



10 juillet 2024

Association CHUT 32 rue Auguste Renoir Segré 49500 Segré en Anjou Bleu

Axe Angers/Rennes par Segré

Après la prévision du doublement des voies sur la partie comprise entre le Maine et Loire/Ille et Vilaine, il restera le point noir du contournement de Segré.

L'axe Angers/Rennes contourne Segré et est actuellement en 2 voies. A ce jour :

- Est-il prévu de doubler cette voie ?
- Est-il prévu de modifier son tracé ?
- Comment gérer les nuisances apportées auprès de zone urbanisée « Renier » par le nombre important de véhicules (supérieur à 20 000 véhicules/jour) ?

Nous contactons régulièrement la mairie et le CG49 pour étudier ensemble des solutions qui peuvent améliorer la situation non sans difficulté pour la prise en charge par les collectivités concernées.

Nous demandons des solutions pour rendre acceptables les nuisances sonores dues au trafic routier toujours plus important.

Courrier envoyé au CG 49 le 03 juin 2024 (extrait) :

Comme indiqué précédemment dans nos différents courriers, vous nous confirmez que la déviation de Segré a été déclaré d'utilité publique en 1979 et n'était absolument pas considérée comme l'axe Angers/Rennes et Nantes/Laval à cette époque. Aujourd'hui, cet axe est emprunté par plus de 20 000 véhicules/jour (source département 49 en 2020). Nous n'avons pas connaissance d'une diminution de la circulation sur la D775 qui contourne Segré. Cet axe est devenu une source de nuisances importantes pour la zone d'habitat en proximité.

Vous avez fait récemment une étude de bruit en posant des appareils d'enregistrement dans les parcelles de la zone d'habitat. Nous sommes intéressés par cette étude, nous vous demandons de nous mettre à disposition les résultats.

Des solutions existent pour diminuer les nuisances sonores et pourraient être apportées pour améliorer le confort.

Nous aimerions vous rencontrer sur place pour en parler et vous expliquer les difficultés rencontrées.

Courrier envoyé à la mairie le 07 juin 2024 (extrait) :

Dans un courrier du 22 mars 2024, le Département rappelle que « la déviation de Segré a été déclarée d'utilité publique en 1977 ». La décision de transformer cette déviation en axe Angers Rennes est donc bien postérieure à la construction du quartier comme nous l'avons toujours dit. Actuellement, plus de 20 000 véhicules /jour empruntent cet axe. L'axe Angers/Rennes et Laval/Nantes passera toujours par la déviation de Segré devenue l'axe Angers/Rennes et sera toujours plus emprunté. Réfléchir à son devenir et à l'impact sur les quartiers habités doit rester une priorité pour la mairie et le conseil départemental.

Nous profitons de cette concertation publique pour rappeler les nuisances acoustiques subies par l'axe Angers / Rennes qui contourne Segré à proximité d'une zone résidentielle.

Nous demandons depuis de très nombreuses années la réalisation de protections sonores, le réhaussement du muron existant a été entrepris sur une partie seulement mais sans continuité à ce jour...

De nombreuses tentatives de contact restent trop souvent sans aucune concertation.

Pour l'association CHUT

RENEAU Béatrice

Seylaine Henne

Alain THOMAS

R10.

Info Ombree d'Anjou

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 049-224900019-20241017-2024_10_CP_0003-DE



De: seigneuret.euroelec@orange.fr
Envoyé: mercredi 10 juillet 2024 11:19
À: Info Ombree d'Anjou
Objet: EUROELEC Soutien axe ANGERS RENNES

Bonjour Monsieur Le Maire,

Je vous confirme, par la présente, que j'apporte tout mon soutien au projet de prolongation de l'axe routier ANGERS RENNES sur la commune d'Ombree d'Anjou.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Vincent SEIGNEURET
Chargé d'affaires
SAS EUROELEC
8D Rue Grand Prée
ZA Pouancé
49420 OMBREE D'ANJOU
06 32 19 10 30
seigneuret.euroelec@orange.fr
www.euroelec-ouest.fr

Un projet d'installation de stockage, de silothermométrie, de fabrication d'aliments, de séchage ?

EUROELEC est là pour vous conseiller et vous accompagner tout au long de votre projet.

Alors n'hésitez pas, contactez-nous !

Pour plus d'informations consultez notre site internet www.euroelec-ouest.fr



Saint Herblain, le 9 juillet 2024

Agence Grand Ouest
Bâtiment B
125 rue Robert Schuman
B.P. 70053
44801 Saint Herblain cedex
Téléphone : 02.51.70.67.20

Hôtel de Ville d'Ombrée d'Anjou
4 rue A.Gaubert et S. Micolau
BP 70024 Pouancé
49 420 Ombrée d'Anjou

Objet : concertation publique RD 775

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la concertation publique, relative au projet de mise en 2X2 voies de l'axe Rennes Angers sur 3.7km depuis le giratoire de la Chaise Rouge à Pouancé jusqu'à la forêt d'Araize à la limite de l'Ille et Vilaine, nous souhaitons vous témoigner notre soutien.

La finalisation de la dernière section de cet axe interrégional est une réelle opportunité pour notre activité de carrière à plusieurs titres :

1. Notre carrière au lieu-dit Le Tertre à Chazé-Henry sur la commune d'Ombrée d'Anjou est située à proximité de ce futur chantier et sera à même de pouvoir répondre au besoin en granulats pour la construire.
2. Nos matériaux produits sur la carrière de Chazé-Henry sont livrés pour près de la moitié par cet axe Angers-Rennes. En effet en 2023, 44 % de notre production soit 135 000 tonnes/an ont emprunté cette route.
3. Enfin elle assurera une continuité d'itinéraire, améliorera les conditions de transport en cohérence avec les tronçons déjà réalisés et contribuera ainsi à la mise en sécurité de nos transporteurs et nos clients.

En conclusion, ce projet est un atout pour notre entreprise en soutenant potentiellement notre activité économique et en sécurisant davantage le transport de nos matériaux et par voie de conséquence de l'ensemble des usagers de la route.

Veillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Xavier BULLOT
Directeur Général

DocuSigned by:
Xavier Bullot
DD8BEB358A8467*

R12.

Ombree d'Anjou, le 10 juillet 2024

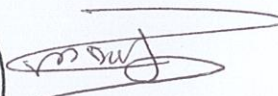
Lors des élections municipales de Pouancé de 2014, et celles d'Ombree d'Anjou de 2020 les listes « Ensemble pour un avenir à Pouancé » et « Réunis et Engagés pour Ombree d'Anjou », élues à la majorité, avaient indiqué dans leurs professions de foi tout l'intérêt et toute la volonté de voir s'achever l'aménagement de l'axe Angers-Rennes sur les 3.5 kms restant sur notre commune. Cette volonté était relayée par les industriels locaux impatients également de voir l'achèvement de cet axe pour le développement économique du territoire.

Le département a lancé les études nécessaires pour l'achèvement de cette 2x2 voies. Cet aménagement n'a pas d'objectif de gain de temps mais des objectifs de sécurité et de continuité sur un itinéraire de déplacement de grande distance assimilable à une autoroute. Le passage de la 2x2 voies, venant d'Ile et Vilaine, à une route bidirectionnelle en Maine et Loire peut être source d'accident. Le projet ayant pour autre objectif également de limiter l'emprise foncière en utilisant la route existante.

Un échangeur sera réalisé à hauteur de la RD 180 permettant les échanges entre Villepôt et Chazé Henry. Cet aménagement est privilégié à un rond-point qui serait générateur de bruit pour les riverains lorsque, notamment les poids lourds se relancent.

Les élus du bureau municipal d'Ombree d'Anjou, dans leur grande majorité, soutiennent le projet du département pour des raisons de sécurité routière et de cohérence d'aménagement du territoire.

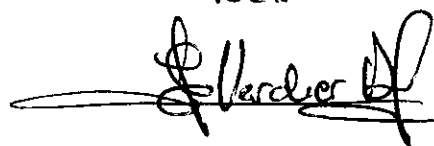
Pierrick ESNAULT



Maire d'Ombree d'Anjou

R13. M. VERDIER Eric.

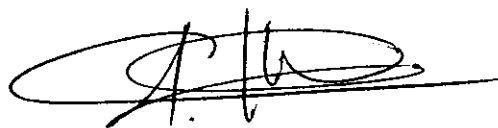
Etant Sabrié de l'entreprise Dutertre sur et résidant sur la commune de Nortigren-ferchaud, j'emprunte cette route tous les jours. Je suis évidemment très favorable au passage de la portion existante à 2 @ 2 voies de circulation. Cette portion de voirie est particulièrement dangereuse et accidentogène dans sa configuration actuelle.



R.14

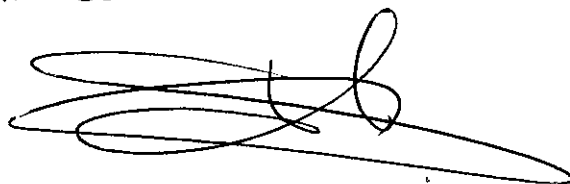
M. HIRON Alban, Dirigeant de la Société JOUSSEIN CONSTRUCTION

Je suis favorable à l'achèvement de l'aménagement de la RD 775 afin de favoriser l'activité commerciale et de sécuriser les trajets quotidiens de nos salariés.



R15.

M et Mme RICHARD Nicolas Dirigeant de la Société GLOBAL REW à Pouance sommes favorables à ce projet d'amélioration et d'aménagement, afin d'optimiser notre activité commerciale et logistique sur notre secteur



De: HENRY Patrick <patrick.henry@martigneferchaud.bzh>
Envoyé: jeudi 11 juillet 2024 11:03
À: Info Ombree d'Anjou
Cc: Olivier ROUSSEZ
Objet: Enquête publique 2 x 2 voies RENNES ANGERS

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous envoyer ce courriel afin de vous signifier mon positionnement vis à vis de l'enquête publique sur la 2 x 2 voies Rennes Angers (environ 3,6km entre la Touche et Pouancé).

Je suis favorable à ce projet afin d'assurer la continuité de cette liaison en sécurité de Rennes à Angers.

La partie de l'Ille et Vilaine est terminée depuis 2021 et a pris beaucoup de temps.

Je sais le coût que cela représente pour les collectivités mais la cohérence du projet et la sécurité des usagers me semblent importants.

Bien cordialement.

Patrick Henry
Maire de Martigné-Ferchaud



De: SAVIDAN, Pierrick <pierrick.savidan@veolia.com>
Envoyé: jeudi 11 juillet 2024 11:21
À: Info Ombree d'Anjou
Objet: Aménagement axe Angers Rennes

Bonjour,

Je reviens vers vous suite au projet d'aménagement de l'axe Angers - Rennes.
Nous portons un vif intérêt pour cet aménagement, afin de desservir notre clientèle dans des délais convenables (intervention d'urgence), pour la sécurité ainsi que pour une question d'environnement et d'économie sur la consommation de carburant et d'usure de pièces de nos véhicules.

Je vous remercie d'avance de prendre en compte nos remarques .

Cordialement .

Pierrick SAVIDAN

Responsable d'Agence

Assainissement

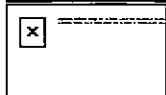
tél.: +33 2 41 26 16 43 / mob.: +33 6 49 20 84 64

2 rue Grand Prée - Pouancé

49420 OMBREE D'ANJOU

www.sarp-centreouest.fr

Nous recrutons !

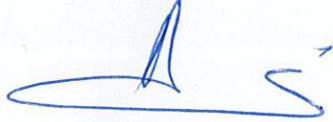


« Dans le cadre du droit à la déconnexion (Loi n°2016-1088 du 8 août 2016, relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels), les salariés du groupe SARP ne sont pas tenus de répondre au présent mail en dehors des horaires habituels de travail »

le 21/07/2024

R18.

C. LEVASSIS Gérante de la SARL N. DUTERTRE basée
Parvancé, avis favorable à l'achèvement de la
4 voies Axes Rennes-Angers qui favorise l'activité
Commerciale de la Société des Trajets quotidiens de
nos salariés -

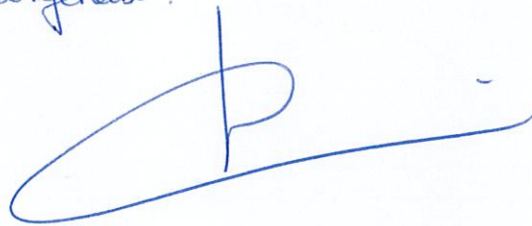


R19.

Mme MOREAU. Assistante ETS DUTERTRE

Avis favorable par la fin de la 4 voies.

Je prends la route 4 fois par jour et ce tronçon
de route est dangereux. Certaines personnes doublent
à des endroits dangereux.



12 Juillet 2024

Hôtel de Ville d'Ombree d'Anjou
49420 Ombree d'Anjou

DUPRÉ SAS
32 rue des Marronniers
Chazé-Henry
49420 Ombree d'Anjou

Projet d'aménagement et de modification de la RD775 Angers-Rennes

La Menuiserie Dupré installée depuis près de 60 ans à Chazé-Henry emploie environ 40 personnes et développe son activité dans un périmètre d'1h environ.

Dans le cadre de projets majoritairement en appels d'offre publics nous aménageons (conception, fabrication, pose) des E.R.P tels que le la Maison de Santé des 11 journaux, le Centre Culturel Antipodes, la Piscine de Villejean ou encore la Médiathèque de Bruz pour ce qui concerne les alentours de Rennes. A ce titre, nos chargés d'affaires, compagnons et techniciens empruntent très régulièrement en voiture et en camion la RD775 afin de se rendre chez nos clients et sur nos chantiers.

Notre personnel habite à proximité immédiate de l'entreprise et prend régulièrement la RD775 pour se rendre au travail.

Nos fournisseurs sont aussi amenés à nous livrer en utilisant cette portion de RD775.

Dans ce contexte, je confirme que DUPRE SAS soutient le projet d'aménagement de la RD775 qui permettra d'améliorer et sécuriser cette portion de voie, les trajets de nos employés et de faciliter l'accès à notre entreprise d'une main d'œuvre locale que nous avons besoin de recruter pour conforter notre implantation à long terme.

Veillez agréer l'expression de ma considération distinguée,

Fabrice Turlotte
Dupré sas
Directeur Général